

Journal officiel

de l'Union européenne

C 135



Édition
de langue française

Communications et informations

56^e année
14 mai 2013

Numéro d'information

Sommaire

Page

IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION
EUROPÉENNE

Cour des comptes

2013/C 135/01

Rapport sur la gestion budgétaire et financière relatif à l'exercice 2012 1

FR

Prix:
3 EUR

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COUR DES COMPTES

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE RELATIF À L'EXERCICE 2012

(2013/C 135/01)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Point</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1-2	2
RECETTES	3-7	2
Droits constatés de l'exercice 2012 et droits reportés de l'exercice 2011	3-7	2
RECETTES AFFECTÉES	8	3
DÉPENSES DE L'EXERCICE	9-29	3
Crédits définitifs disponibles, engagements et paiements par titre	9-10	3
Virements budgétaires	11	4
Titre 1 — Personnes liées à l'institution	12-20	4
Titre 2 — Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	21-29	6
REPORTS DE L'EXERCICE 2011	30-34	8
Annexes		
ANNEXE I Prévisions de recettes, droits constatés et droits reportés		10
ANNEXE II Recettes affectées de l'exercice et recettes affectées reportées de l'exercice précédent		12
ANNEXE III Évolution des crédits de l'exercice		16
ANNEXE IV Utilisation des crédits de l'exercice		21
ANNEXE V Utilisation des crédits reportés de l'exercice 2011		26

INTRODUCTION

Mission de la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne est l'institution de l'UE établie par le traité pour assurer le contrôle des finances de l'Union. En sa qualité d'auditeur externe de l'UE, elle contribue à l'amélioration de la gestion financière de celle-ci et joue le rôle de gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens de l'Union.

La Cour fournit des services d'audit dans le cadre desquels elle évalue la perception et l'utilisation des fonds de l'UE. Elle examine si les opérations financières ont été correctement enregistrées et présentées, exécutées de manière légale et régulière, et gérées dans un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités. La Cour communique les résultats de ses audits dans des rapports clairs, pertinents et objectifs. Elle formule également des avis sur des questions concernant la gestion financière.

La Cour œuvre au renforcement de l'obligation de rendre compte, encourage la transparence et assiste le Parlement européen et le Conseil dans la supervision de l'exécution du budget de l'UE, notamment pendant la procédure de décharge. La Cour s'engage à être une organisation efficiente à l'avant-garde du progrès dans le domaine de l'audit et de l'administration du secteur public.

1. Le rapport sur la gestion budgétaire et financière relatif à l'exercice 2012 donne une vue d'ensemble sur l'exécution du budget et expose les événements dont l'incidence sur les activités menées pendant l'exercice s'est révélée significative.
2. Les annexes ci-jointes (*annexes I à V*) présentent une vue détaillée par ligne budgétaire.

RECETTES

Droits constatés de l'exercice 2012 et droits reportés de l'exercice 2011

3. Les droits constatés de l'exercice 2012 se sont élevés à un montant total de 19 389 332 euros (*tableau 1*). Compte tenu des crédits reportés de l'exercice précédent (5 867 euros) (*tableau 2*), les droits constatés s'élèvent à 19 395 199 euros au total.

Tableau 1

Droits constatés de l'exercice 2012*(en euros)*

Titre	Prévisions de recettes en 2012	Droits constatés de l'exercice 2012	Montant total perçu en 2012	Pourcentage total
4 — Recettes provenant des personnes liées à l'institution	21 210 000	19 136 961	19 136 961	100,00
5 — Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	0	221 151	220 285	99,61
9 — Recettes diverses	200 000	31 220	31 220	100,00
Total	21 410 000	19 389 332	19 388 466	100,00

Tableau 2

Droits reportés de l'exercice 2011

(en euros)

Titre	Reports de droits	Ajustements	Total	Montant total perçu	Pourcentage total
4 — Recettes provenant des personnes liées à l'institution	0	0	0	0	0,00
5 — Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	5 423	0	5 423	5 423	100,00
9 — Recettes diverses	444	0	444	0	0,00
Total	5 867	0	5 867	5 423	92,43

4. Les droits constatés de l'exercice 2012 (19 389 332 euros) correspondent à 90,56 % des prévisions de recettes (21 410 000 euros), contre 93,79 % en 2011.

5. Le montant total des recettes au 31 décembre 2012 s'élève à 19 393 899 euros, dont 19 388 466 euros correspondent à la perception de droits constatés en 2012 (tableau 1) et 5 423 euros à des droits constatés avant le début de l'exercice (tableau 2).

6. Sur le montant de 19 388 466 euros perçu au titre des recettes, les retenues opérées sur les rémunérations des membres et du personnel (impôts, pensions et assurance maladie) ainsi que le transfert de droits à pension par le personnel représentent 19 136 961 euros (98,70 %). Les autres recettes de l'exercice s'élèvent à 251 505 euros. Au total, les intérêts bancaires perçus en 2012 ⁽¹⁾ se chiffrent à 59 396 euros. À titre comparatif, en 2011, les retenues opérées sur les rémunérations des membres et du personnel (taxes, pensions et assurance maladie) ainsi que le transfert de droits à pension par le personnel ont représenté 96,55 %, tandis que les autres recettes de l'exercice ont atteint 674 030 euros, dont 387 595 euros au titre des intérêts bancaires perçus.

7. Les sommes restant à recouvrer en fin d'exercice représentent 1 310 euros, soit 0,007 % des droits constatés au cours de l'exercice et des droits constatés résiduels des exercices précédents. À titre de comparaison, ce montant s'élevait à 5 867 euros en 2011, soit 0,03 %.

RECETTES AFFECTÉES

8. Les recettes affectées sont constituées pour l'essentiel de remboursements des consommations énergétiques à la suite de l'établissement du décompte annuel, de la récupération de la TVA sur les appels téléphoniques privés et les publications au Journal officiel. L'annexe II présente de manière détaillée l'utilisation des recettes affectées.

DÉPENSES DE L'EXERCICE**Crédits définitifs disponibles, engagements et paiements par titre**

9. Les tableaux 3 et 4 ci-après présentent de manière synthétique le total des crédits disponibles pour l'exercice 2012, les crédits engagés, les paiements effectués au cours de l'exercice et le solde à reporter à l'exercice 2013.

(1) Principalement sur le compte fiduciaire.

10. Les *tableaux 6 à 9* présentent une analyse plus approfondie par chapitre et sont accompagnés de notes explicatives concernant certains chapitres et/ou postes particuliers.

Tableau 3

Crédits définitifs disponibles et engagements par titre

(en euros)

Titre	Crédits définitifs	Crédits engagés	%
Titre 1 — Personnes liées à l'institution – Total	117 848 614	113 001 566	95,89
Titre 2 — Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement – Total	24 628 000	24 343 386	98,84
Titres 1 et 2 — Total	142 476 614	137 344 952	96,40

Tableau 4

Engagements et paiements par titre

(en euros)

	Engagements	Paiements	%	Reports	%
Titre 1 — Personnes liées à l'institution – Total	113 001 566	110 903 321	98,14	2 098 245	1,86
Titre 2 — Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement – Total	24 343 386	13 763 732	56,54	10 579 654	43,46
Titres 1 et 2 — Total	137 344 952	124 667 053	90,77	12 677 899	9,23

Virements budgétaires

11. Au cours de l'exercice, la Cour a effectué 33 virements budgétaires pour un montant total de 5 176 815 euros (*tableau 5*). Ces virements ont été réalisés pour assurer la bonne marche des différents services de la Cour et faire face aux besoins qui en découlent. L'incidence des virements au niveau des postes budgétaires est présentée à l'*annexe III*.

Tableau 5

Virements budgétaires en 2012

(en euros)

Type de virement	Nombre de virements en 2012	Montant total des virements
De titre à titre	5	3 887 000
De chapitre à chapitre	4	490 000
D'article à article	3	150 000
De poste à poste	9	487 550
De sous-poste à sous-poste	12	162 265
Total	33	5 176 815

Titre 1 — Personnes liées à l'institution

12. Dans le domaine des ressources humaines (titre 1), les principaux résultats pour 2012 ont été les suivants: i) maintien du taux de vacance d'emploi à un niveau peu élevé; ii) livraison d'une version d'essai du nouveau système d'évaluation du personnel; iii) numérisation complète des dossiers personnels; iv) mise en place de la signature électronique et de systèmes de gestion informatisée pour les documents traités dans deux unités de la direction des ressources humaines; v) externalisation de l'établissement des droits à pension du personnel et de la gestion des allocations familiales correspondantes au PMO et vi) mise en œuvre satisfaisante, avant la date prévue, de Syslog pour la gestion des formations et de Blackboard pour les formations en ligne (*e-learning*).

13. Les tableaux 6 et 7 ci-après présentent de manière synthétique les crédits définitifs, les engagements et les paiements relevant du titre 1 pour l'exercice 2012.

Tableau 6

Crédits définitifs disponibles et engagements relevant du titre 1*(en euros)*

Chapitres	Crédits définitifs	Crédits engagés	%
1 0 — Membres de l'institution	14 592 283	13 785 440	94,47
1 2 — Fonctionnaires et agents temporaires	92 334 831	89 015 177	96,40
1 4 — Autres personnels et prestations externes	4 148 000	3 810 127	91,85
1 6 — Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	6 773 500	6 390 822	94,35
Titre 1 — Total	117 848 614	113 001 566	95,89

14. En 2012, le taux d'utilisation des crédits inscrits au titre 1 a atteint 95,89 % (contre 92,28 % en 2011).

15. En 2012, 96,40 % des crédits inscrits au chapitre 1 2 (Fonctionnaires et agents temporaires) ont été utilisés (contre 91,83 % en 2011). Malgré une amélioration par rapport à l'exercice précédent, un montant de 3 319 653,58 euros est resté inutilisé pour les raisons suivantes:

- le montant découlant de l'adaptation annuelle des rémunérations pour 2011 n'a pas pu être payé fin 2012 en l'absence d'un arrêt de la Cour de justice,
- le montant découlant de l'adaptation annuelle des rémunérations pour 2012 n'a pas pu être payé fin 2012 en l'absence d'une décision du Conseil,
- des économies substantielles ont été réalisées au niveau de plusieurs postes, en l'occurrence Allocations familiales, Heures supplémentaires rémunérées, ainsi qu'Indemnités d'installation et de réinstallation,
- le fait que la plupart des agents qui quittent l'institution ont un grade relativement élevé, tandis que les nouveaux agents sont presque toujours recrutés au grade de base.

16. Le taux d'utilisation des crédits inscrits au chapitre 1 4 (Autres personnels et prestations externes) pour l'exercice 2012 est comparable à celui enregistré pour l'exercice précédent (91,89 %) et s'est stabilisé à 91,85 %.

17. Le taux d'utilisation des crédits de mission était de 92,37 % (contre 93,56 % en 2011). La Cour prend toutes les mesures possibles pour que les crédits de mission soient utilisés dans le respect le plus strict des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités. Bien qu'elle ne puisse pas toujours prévoir ses besoins avec exactitude, elle fait en sorte que le principe d'optimisation des ressources soit bien respecté.

Tableau 7

Engagements et paiements relevant du titre 1

(en euros)

Chapitres	Engagements	Paiements	%	Reports	%
1 0 — Membres de l'institution	13 785 440	13 556 714	98,34	228 726	1,66
1 2 — Fonctionnaires et agents temporaires	89 015 177	88 836 381	99,80	178 796	0,20
1 4 — Autres personnels et prestations externes	3 810 127	3 758 282	98,64	51 845	1,36
1 6 — Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	6 390 822	4 751 944	74,36	1 638 878	25,64
Titre 1 — Total	113 001 566	110 903 321	98,14	2 098 245	1,86

18. En 2012, le montant total des paiements s'est élevé à 110 903 321 euros, ce qui correspond à 94,11 % des crédits définitifs et à 98,14 % du total des engagements (contre, respectivement, 90,94 % et 98,55 % en 2011).

19. Les engagements reportés automatiquement à 2013, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 4, du règlement financier, représentent 2 098 245 euros, soit 1,78 % des crédits définitifs et 1,86 % du total des engagements (contre, respectivement, 1,34 % et 1,45 % en 2011).

20. La partie la plus importante des reports relatifs au chapitre 1 6 concerne les missions du personnel et représente 908 177 euros. Pour un certain nombre de missions effectuées en 2012, les demandes de remboursement de frais n'ont pas été reçues ou traitées dans leur intégralité avant la fin de l'exercice. Pour d'autres montants, qui expliquent en partie les reports relatifs au chapitre 1 6, les obligations juridiques avaient été contractées, mais les factures correspondantes n'avaient pas été reçues en 2012; ces montants concernaient en l'occurrence le «Centre polyvalent de l'enfance» (345 240 euros) et le «Perfectionnement professionnel du personnel» (206 872 euros).

Titre 2 — Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement

21. En 2012, l'événement majeur a été l'achèvement du bâtiment K3 dans le respect des délais et du budget. Le bâtiment a été prêt à être occupé en novembre 2012; par conséquent, le transfert des différents services de la Cour a commencé selon le calendrier prévu et certaines chambres de la Cour ont déménagé au K3 avant la fin de l'année. En outre, l'ouverture de la nouvelle antenne de la Cour à Bruxelles a été gérée efficacement. Dans le domaine de l'informatique, quelques réalisations notables méritent d'être soulignées: i) le nouveau bâtiment K3 a été entièrement doté d'un centre de données informatiques plus vert et plus sûr, ainsi que d'une infrastructure informatique moderne/d'un système de téléphonie VoIP; ii) le principal logiciel d'audit de la Cour — Assyst2 — a été développé et testé; iii) l'intranet et l'internet ont été intégrés dans SharePoint.

22. Les tableaux 8 et 9 ci-après présentent de manière synthétique les crédits définitifs, les engagements et les paiements de l'exercice 2012 relevant du titre 2.

Tableau 8

Crédits définitifs disponibles et engagements relevant du titre 2

(en euros)

Chapitres	Crédits définitifs	Crédits engagés	%
2 0 — Immeubles et frais accessoires, y compris le bâtiment K3	10 741 000	10 702 667	99,64
2 0 — Immeubles et frais accessoires, hors bâtiment K3	7 741 000	7 702 667	99,50
2 1 — Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	10 525 000	10 500 809	99,77
2 3 — Dépenses de fonctionnement administratif courant	625 000	612 014	97,92
2 5 — Réunions et conférences	793 000	684 674	86,34
2 7 — Information: acquisition, archivage, production, diffusion	1 944 000	1 843 222	94,82
Titre 2 — Total, y compris le bâtiment K3	24 628 000	24 343 386	98,84
Titre 2 — Total, hors bâtiment K3	21 628 000	21 343 386	98,68

23. En 2012, le taux d'utilisation des crédits inscrits au titre 2 a atteint 98,84 % (contre 96,83 % en 2011).

Tableau 9

Engagements et paiements relevant du titre 2

(en euros)

Chapitres	Engagements	Paiements	%	Reports	%
2 0 Immeubles et frais accessoires, y compris le bâtiment K3	10 702 667	7 009 287	65,49	3 693 380	34,51
2 0 — Immeubles et frais accessoires, hors bâtiment K3	7 702 667	6 791 785	88,17	910 882	11,83
2 1 — Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	10 500 809	5 213 572	49,65	5 287 237	50,35
2 3 — Dépenses de fonctionnement administratif courant	612 014	293 882	48,02	318 132	51,98
2 5 — Réunions et conférences	684 674	499 422	72,94	185 252	27,06
2 7 — Information: acquisition, archivage, production et diffusion	1 843 222	747 569	40,56	1 095 653	59,44
Titre 2 — Total, y compris le bâtiment K3	24 343 386	13 763 732	56,54	10 579 654	43,46
Titre 2 — Total, hors bâtiment K3	21 343 386	13 546 230	63,47	7 797 156	36,53

24. Les paiements se sont élevés à un montant total de 13 763 732 euros, soit 55,89 % des crédits définitifs et 56,54 % des engagements (contre, respectivement, 51,16 % et 52,84 % en 2011). Les engagements automatiquement reportés à 2012, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 4, du règlement financier, se sont chiffrés à 10 579 654 euros, soit 42,96 % des crédits définitifs et 43,46 % des engagements (contre, respectivement, 45,67 % et 47,16 % en 2011).

Projet de bâtiment K3 et comparaison avec l'exercice 2011

25. La quatrième tranche de financement, d'un montant de 3 millions d'euros, pour le projet de bâtiment K3 de la Cour a été inscrite au budget 2012. Ce montant a été engagé et en partie décaissé en 2012. Le solde reporté à 2013 servira à couvrir les contrats conclus avec les sociétés de construction par le gestionnaire de projet au nom de la Cour, et sera utilisé conformément à la demande présentée à l'autorité budgétaire, en vertu de l'article 179, paragraphe 3, du règlement financier, le 13 janvier 2009. Les limites budgétaires fixées pour le projet ont été respectées.

26. Le projet de bâtiment K3 entraîne une distorsion des taux d'utilisation présentés de manière synthétique au point 24 ci-dessus, ce qui rend difficile la comparaison avec 2011. Pour faciliter la comparaison avec les chiffres relatifs à 2011, il convient de ne pas tenir compte de l'incidence de ce projet. Si l'on exclut cet élément, le montant total des paiements relevant du titre 2 s'est élevé à 13 546 230 euros, soit 62,63 % des crédits définitifs et 63,47 % des engagements (contre, respectivement, 70,21 % et 73,43 % en 2011). Les engagements reportés automatiquement à 2013, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 4, du règlement financier représentent 7 797 156 euros, soit 36,05 % des crédits définitifs et 36,53 % des engagements (contre, respectivement, 25,41 % et 26,57 % en 2011).

27. Sur les 3 693 380 euros reportés au chapitre 2 0 (Immeubles et frais accessoires), 2 782 498 euros concernent le projet de bâtiment K3. Les autres montants les plus importants inscrits au chapitre 2 0 qui ont été engagés, mais pour lesquels les factures n'avaient pas encore été reçues à la fin de l'exercice correspondent aux postes Nettoyage et entretien (364 283 euros) et Consommations énergétiques (317 049 euros).

28. Les deux lignes budgétaires ayant principalement contribué au report de 5 287 237 euros au chapitre 2 1 (Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance) correspondent aux postes 2 1 0 2 (Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes), pour un montant de 3 614 244 euros en raison de projets toujours en cours à la fin de l'exercice, et 2 1 0 0 (Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels), pour un montant de 1 250 627 euros.

29. Au chapitre 2 7 (Information: acquisition, archivage, production et diffusion), le report concerne principalement les postes budgétaires 2 7 4 0 (Journal officiel) et 2 7 4 1 (Publications). Le report de 343 193 euros pour le poste budgétaire 2 7 4 0 est lié aux publications au JO des derniers mois de 2012 qui ne seront facturées qu'en 2013 ⁽¹⁾. S'agissant du poste budgétaire 2 7 4 1 (Publications), le report d'un montant de 379 245 euros couvre les obligations juridiques pour lesquelles aucune facture n'a encore été reçue (publication de certains rapports spéciaux de 2012). De même pour le poste budgétaire 2 7 0 0 (Consultations, études et enquêtes de caractère limité), le report d'un montant de 156 886 euros concerne principalement les services d'experts externes pour l'audit.

REPORTS DE L'EXERCICE 2011

30. Les reports de crédits de l'exercice 2011 figurent dans le *tableau 10* ci-après.

⁽¹⁾ Ce montant comprend les coûts relatifs à la publication du rapport annuel, de rapports spéciaux, des rapports annuels spécifiques, du rapport de l'auditeur externe, ainsi que d'autres coûts connexes, comme la diffusion.

Tableau 10

Reportes de crédits de l'exercice 2011 à l'exercice 2012

(en euros)

Chapitres	Reportes de l'exercice 2011 à l'exercice 2012	Paiements sur les crédits reportés	Annulations
1 0 — Membres de l'institution	134 253	81 416	52 837
1 2 — Fonctionnaires et agents temporaires	241 815	172 723	69 092
1 4 — Autres personnels et prestations externes	43 968	40 628	3 340
1 6 — Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	1 175 926	963 622	212 304
Titre 1 — Total	1 595 962	1 258 389	337 573
2 0 — Immeubles et frais accessoires, y compris le bâtiment K3	8 001 453	6 784 654	1 216 799
2 0 — Immeubles et frais accessoires, hors bâtiment K3	1 124 106	910 967	213 139
2 1 — Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	1 853 529	1 835 375	18 154
2 3 — Dépenses de fonctionnement administratif courant	217 615	187 653	29 962
2 5 — Réunions et conférences	182 904	105 581	77 324
2 7 — Information: acquisition, archivage, production et diffusion	1 236 101	1 042 447	193 655
Titre 2 — Total, y compris le bâtiment K3	11 491 602	9 955 709	1 535 893
Titre 2 — Total, hors bâtiment K3	4 614 255	4 082 022	532 233
Total titres 1 et 2 — Total, y compris le bâtiment K3	13 087 564	11 214 098	1 873 466
Total titres 1 et 2 — Total, hors bâtiment K3	6 210 217	5 340 411	869 806

31. Les reports de crédits automatiques (article 13, paragraphe 4, du règlement financier) de l'exercice 2011 à l'exercice 2012, d'un montant total de 13 087 563 euros, ont donné lieu à des paiements à concurrence de 11 214 098 euros, soit un taux d'utilisation de 85,69 % (contre 92,54 % en 2011).

32. Au chapitre 2 0, sur le montant de 6 784 654 euros que représentent les paiements sur les crédits reportés, 5 873 687 euros correspondent à des paiements au titre de la ligne budgétaire 2 0 0 3 (Acquisition de biens immobiliers) qui concernent les travaux de construction du bâtiment K3 commencés en mars 2010. Ces paiements couverts par la troisième tranche de financement, d'un montant de 7 000 000 euros — figurant dans le budget 2011 —, concernent des contrats conclus avec des sociétés de construction par le gestionnaire de projet (voir point 25) au nom de la Cour.

33. Dans ce cadre, le gestionnaire de projet contracte des engagements financiers à l'égard des entreprises de construction. En contrepartie, le contrat entre la Cour et le gestionnaire de projet exige que la Cour possède des fonds suffisants, dans les limites des disponibilités budgétaires, pour couvrir les engagements du gestionnaire de projet à l'égard des entreprises de construction. À cet effet, la Cour a signé un contrat fiduciaire avec une banque locale et détient ainsi les fonds mis à sa disposition par l'autorité budgétaire. L'utilisation du contrat fiduciaire permet en même temps de préserver les intérêts financiers de l'Union.

34. Cette utilisation des crédits est conforme à la demande présentée à l'autorité budgétaire en vertu de l'article 179, paragraphe 3, du règlement financier.

ANNEXE I

PRÉVISIONS DE RECETTES, DROITS CONSTATÉS ET DROITS REPORTÉS

Recettes — 2012

(en euros)

Ligne budgétaire	Budget initial	Droits constatés de l'exercice	Recouvrements de l'exercice	Reste à recouvrer de l'exercice
Poste 4 0 0 0 Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents	10 210 000,00	9 558 707,34	9 558 707,34	0,00
Poste 4 0 4 0 Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	1 400 000,00	1 447 586,43	1 447 586,43	0,00
CHAPITRE 4 0 TAXES ET RETENUES DIVERSES	11 610 000,00	11 006 293,77	11 006 293,77	0,00
Poste 4 1 0 0 Contribution du personnel au financement du régime de pensions	8 300 000,00	8 080 826,04	8 080 826,04	0,00
Poste 4 1 1 0 Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	1 300 000,00	49 840,99	49 840,99	0,00
Poste 4 1 2 0 Contribution des fonctionnaires et des agents temporaires en congé de convenance personnelle au régime de pensions	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 4 1 CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE PENSIONS	9 600 000,00	8 130 667,03	8 130 667,03	0,00
TITRE 4 — RECETTES PROVENANT DES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	21 210 000,00	19 136 960,80	19 136 960,80	0,00
Poste 5 0 0 0 Produit de la vente du matériel de transport — Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 5 0 0 1 Produit de la vente des autres biens meubles — Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 5 0 2 0 Produit provenant de la vente de publications, d'imprimés et de films — Recettes affectées	0,00	11 507,53	11 507,53	0,00
CHAPITRE 5 0 PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES (FOURNITURES) ET IMMEUBLES	0,00	11 507,53	11 507,53	0,00
Poste 5 2 0 0 Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	0,00	59 395,56	59 395,56	0,00
CHAPITRE 5 2 REVENUS DES FONDS PLACÉS OU PRÊTÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES	0,00	59 395,56	59 395,56	0,00
Poste 5 7 0 0 Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées	0,00	150 228,47	149 362,51	865,96
CHAPITRE 5 7 AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION	0,00	150 228,47	149 362,51	865,96
Poste 5 9 0 0 Autres recettes provenant de la gestion administrative	0,00	19,46	19,46	0,00
CHAPITRE 5 9 AUTRES RECETTES PROVENANT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE	0,00	19,46	19,46	0,00
TITRE 5 — RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION	0,00	221 151,02	220 285,06	865,96
Poste 9 0 0 0 Recettes diverses	200 000,00	31 220,39	31 220,39	0,00
CHAPITRE 9 0 RECETTES DIVERSES	200 000,00	31 220,39	31 220,39	0,00
TITRE 9 — RECETTES DIVERSES	200 000,00	31 220,39	31 220,39	0,00
TOTAL	21 410 000,00	19 389 332,21	19 388 466,25	865,96

Droits reportés

(en euros)

Ligne budgétaire	Droits reportés de n-1	Variations des droits reportés de n-1	Total des droits reportés de n-1	Recouvrements effectués sur les droits reportés de n-1	Reste à recouvrer
Poste 4 0 0 0 Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 4 0 4 0 Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 4 0 TAXES ET RETENUES DIVERSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 4 1 0 0 Contribution du personnel au financement du régime de pensions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 4 1 1 0 Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 4 1 2 0 Contribution des fonctionnaires et des agents temporaires en congé de convenance personnelle au régime des pensions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 4 1 CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE PENSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TITRE 4 — RECETTES PROVENANT DES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 5 0 0 1 Produit de la vente des autres biens meubles — Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 5 0 PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES (FOURNITURES) ET IMMEUBLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 5 2 0 0 Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 5 2 REVENUS DES FONDS PLACÉS OU PRÊTÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste 5 7 0 0 Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées	5 422,74	0,00	5 422,74	5 422,74	0,00
CHAPITRE 5 7 AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION	5 422,74	0,00	5 422,74	5 422,74	0,00
TITRE 5 — RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION	5 422,74	0,00	5 422,74	5 422,74	0,00
Poste 9 0 0 0 Recettes diverses	444,40	0,00	444,40	0,00	444,40
CHAPITRE 9 0 RECETTES DIVERSES	444,40	0,00	444,40	0,00	444,40
TITRE 9 — RECETTES DIVERSES	444,40	0,00	444,40	0,00	444,40
TOTAL	5 867,14	0,00	5 867,14	5 422,74	444,40

ANNEXE II

RECETTES AFFECTÉES DE L'EXERCICE ET RECETTES AFFECTÉES REPORTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Recettes affectées

(en euros)

Ligne budgétaire	AFFECTATION DES RECETTES DE L'EXERCICE — Index 11				
	Recettes affectées	Engagements	Paiements	(1)-(2)	(2)-(3)
1 6 1 0 Frais divers de recrutement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 6 1 2 Perfectionnement professionnel	626,58	626,58	0,00	0,00	626,58
1 6 2 0 Missions	921,53	0,00	0,00	921,53	0,00
CHAPITRE 16 AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	1 548,11	626,58	0,00	921,53	626,58
TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	1 548,11	626,58	0,00	921,53	626,58
2 0 0 0 Loyers	2 070,00	0,00	0,00	2 070,00	0,00
2 0 0 3 Acquisition de biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 0 0 7 0 1 Aménagement des locaux	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2 0 2 2 Nettoyage et entretien	10 310,93	376,00	0,00	9 934,93	376,00
2 0 2 4 Consommations énergétiques	70 358,35	0,00	0,00	70 358,35	0,00
2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	6 998,51	4 054,01	3 775,30	2 944,50	278,71
2 0 2 8 Assurances	310,04	0,00	0,00	310,04	0,00
2 0 2 9 Autres dépenses afférentes aux immeubles	3 149,52	554,19	554,19	2 595,33	0,00
CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	103 197,35	4 984,20	4 329,49	98 213,15	654,71
2 1 0 0 Achat, travaux d'entretien et maintenance des équipements et des logiciels	5 422,74	0,00	0,00	5 422,74	0,00
2 1 0 3 Télécommunications	33 196,15	0,00	0,00	33 196,15	0,00
2 1 6 0 0 2 Renouvellement de matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 1 6 0 0 4 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	8 880,46	3 560,28	1 175,62	5 320,18	2 384,66
CHAPITRE 21 INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE	47 499,35	3 560,28	1 175,62	43 939,07	2 384,66

(en euros)

Ligne budgétaire	AFFECTATION DES RECETTES DE L'EXERCICE — Index 11				
	Recettes affectées	Engagements	Paiements	(1)-(2)	(2)-(3)
2 3 0 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	386,85	0,00	0,00	386,85	0,00
2 3 6 0 Affranchissement de correspondance et frais de port	150,00	0,00	0,00	150,00	0,00
CHAPITRE 2 3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	536,85	0,00	0,00	536,85	0,00
2 7 4 0 Journal officiel	11 507,53	11 507,53	11 507,53	0,00	0,00
CHAPITRE 2 7 INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	11 507,53	11 507,53	11 507,53	0,00	0,00
TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	162 741,08	20 052,01	17 012,64	142 689,07	3 039,37
TOTAL	164 289,19	20 678,59	17 012,64	143 610,60	3 665,95

Recettes affectées reportées de l'exercice précédent

(en euros)

Ligne budgétaire	UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES REPORTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT — Index 44				
	Recettes affectées	Engagements	Paiements	(1)-(2)	(2)-(3)
1 0 4 0 Missions	1 674,86	0,00	0,00	1 674,86	0,00
CHAPITRE 1 0 MEMBRES DE L'INSTITUTION	1 674,86	0,00	0,00	1 674,86	0,00
1 4 0 6 0 3 Prestations d'appoint pour le service de traduction	65,42	0,00	0,00	65,42	0,00
CHAPITRE 1 4 AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES	65,42	0,00	0,00	65,42	0,00
1 6 1 0 Frais divers de recrutement	113,06	113,06	0,00	0,00	113,06
1 6 1 2 Perfectionnement professionnel	2 326,77	2 326,77	2 326,77	0,00	0,00
1 6 2 0 Missions	177 311,20	706,29	0,00	176 604,91	706,29
CHAPITRE 1 6 AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	179 751,03	3 146,12	2 326,77	176 604,91	819,35
TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	181 491,31	3 146,12	2 326,77	178 345,19	819,35

Ligne budgétaire	UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES REPORTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT — Index 44				
	Recettes affectées	Engagements	Paiements	(1)-(2)	(2)-(3)
2 0 0 0 Loyers	360,00	0,00	0,00	360,00	0,00
2 0 0 3 Aquisition de biens immobiliers	93 526,38	93 526,38	91 134,69	0,00	2 391,69
2 0 2 2 Nettoyage et entretien	6 697,12	6 650,00	6 135,00	47,12	515,00
2 0 2 4 Consommations énergétiques	44 040,13	0,00	0,00	44 040,13	0,00
2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	5 677,02	5 677,02	3 243,83	0,00	2 433,19
2 0 2 8 Assurances	3 756,23	0,00	0,00	3 756,23	0,00
2 0 2 9 Autres dépenses afférentes aux immeubles	2 950,48	2 950,48	2 950,48	0,00	0,00
CHAPITRE 2 0 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	157 007,36	108 803,88	103 464,00	48 203,48	5 339,88
2 1 0 0 Achat, travaux d'entretien et maintenance des équipements et des logiciels	4 200,00	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00
2 1 0 2 Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 1 0 3 Télécommunications	37 352,32	37 352,32	37 352,32	0,00	0,00
2 1 6 0 0 2 Renouvellement de matériel de transport	16 012,25	0,00	0,00	16 012,25	0,00
2 1 6 0 0 4 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	22 998,03	22 998,03	21 994,98	0,00	1 003,05
CHAPITRE 2 1 INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE	80 562,60	64 550,35	63 547,30	16 012,25	1 003,05
2 3 0 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	1 296,00	0,00	0,00	1 296,00	0,00
CHAPITRE 2 3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	1 296,00	0,00	0,00	1 296,00	0,00
2 5 2 0 0 2 Frais de réception et de représentation	1 451,74	1 420,31	426,41	31,43	993,90
2 5 4 0 0 2 Réunions, congrès et conférences	315,98	107,00	107,00	208,98	0,00
2 5 7 0 Service commun d'interprétation-conférences	1 902,54	0,00	0,00	1 902,54	0,00
CHAPITRE 2 5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES	3 670,26	1 527,31	533,41	2 142,95	993,90

(en euros)

Ligne budgétaire	UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES REPORTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT — Index 44				
	Recettes affectées	Engagements	Paiements	(1)-(2)	(2)-(3)
2 7 4 0 Journal officiel	50 706,86	13 705,92	0,00	37 000,94	13 705,92
CHAPITRE 27 INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	50 706,86	13 705,92	0,00	37 000,94	13 705,92
TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	293 243,08	188 587,46	167 544,71	104 655,62	21 042,75
TOTAL	474 734,39	191 733,58	169 871,48	283 000,81	21 862,10

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE L'EXERCICE

(en euros)

Ligne budgétaire	Budget initial	Suppléments	Virements	Crédits de l'exercice	Reports de droit année n-1
Poste 1 0 0 0 Rémunération, indemnités et pensions	8 495 000,00	0,00	- 30 000,00	8 465 000,00	0,00
Poste 1 0 0 2 Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions	829 000,00	0,00	- 100 000,00	729 000,00	22 205,00
Art. 1 0 0 Rémunération et autres droits	9 324 000,00	0,00	- 130 000,00	9 194 000,00	22 205,00
Poste 1 0 2 0 Indemnités transitoires	1 682 253,00	0,00	130 000,00	1 812 253,00	0,00
Art. 1 0 2 Indemnités transitoires	1 682 253,00	0,00	130 000,00	1 812 253,00	0,00
Poste 1 0 3 0 Pensions	3 128 000,00	0,00	0,00	3 128 000,00	0,00
Art. 1 0 3 Pensions	3 128 000,00	0,00	0,00	3 128 000,00	0,00
Poste 1 0 4 0 Missions	308 000,00	0,00	0,00	308 000,00	87 196,23
Art. 1 0 4 Missions	308 000,00	0,00	0,00	308 000,00	87 196,23
Poste 1 0 6 0 Formation	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	24 851,99
Art. 1 0 6 Formation	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	24 851,99
Poste 1 0 9 0 Crédit provisionnel	50 030,00	0,00	0,00	50 030,00	0,00
Art. 1 0 9 Crédit provisionnel	50 030,00	0,00	0,00	50 030,00	0,00
CHAPITRE 1 0 MEMBRES DE L'INSTITUTION	14 592 283,00	0,00	0,00	14 592 283,00	134 253,22
Poste 1 2 0 0 Rémunération et autres droits	94 540 000,00	0,00	- 4 152 000,00	90 388 000,00	48 243,34
Poste 1 2 0 2 Heures supplémentaires rémunérées	460 000,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00
Poste 1 2 0 4 Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations et à la cessation de fonctions	1 067 000,00	0,00	0,00	1 067 000,00	193 571,20
Art. 1 2 0 Rémunération et autres droits	96 067 000,00	0,00	- 4 152 000,00	91 915 000,00	241 814,54
Poste 1 2 2 0 Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service (articles 41 et 50 du statut)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Art. 1 2 2 Indemnités après cessation anticipée de fonctions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ligne budgétaire	Budget initial	Suppléments	Virements	Crédits de l'exercice	Reports de droit année n-1
Poste 1 2 9 0 Crédit provisionnel	419 831,00	0,00	0,00	419 831,00	0,00
Art. 1 2 9 Crédit provisionnel	419 831,00	0,00	0,00	419 831,00	0,00
CHAPITRE 12 FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES	96 486 831,00	0,00	- 4 152 000,00	92 334 831,00	241 814,54
Poste 1 4 0 0 Autres agents	2 685 000,00	0,00	130 000,00	2 815 000,00	0,00
Poste 1 4 0 4 Stages et échanges de personnel	1 044 000,00	0,00	- 100 000,00	944 000,00	0,00
Poste 1 4 0 5 Autres prestations externes	111 000,00	0,00	- 30 000,00	81 000,00	8 016,30
Poste 1 4 0 6 Prestations externes dans le domaine linguistique	323 000,00	0,00	- 25 000,00	298 000,00	35 951,59
Art. 1 4 0 Autres agents et personnes externes	4 163 000,00	0,00	- 25 000,00	4 138 000,00	43 967,89
Item 1 4 9 0 Crédit provisionnel	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
Art. 1 4 9 Crédit provisionnel	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
CHAPITRE 14 AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES	4 173 000,00	0,00	- 25 000,00	4 148 000,00	43 967,89
Poste 1 6 1 0 Frais divers de recrutement	68 500,00	0,00	0,00	68 500,00	15 120,33
Poste 1 6 1 2 Perfectionnement professionnel	690 000,00	0,00	0,00	690 000,00	169 300,85
Art. 1 6 1 Dépenses liées à la gestion du personnel	758 500,00	0,00	0,00	758 500,00	184 421,18
Poste 1 6 2 0 Missions	3 802 000,00	0,00	0,00	3 802 000,00	590 119,57
Art. 1 6 2 Missions	3 802 000,00	0,00	0,00	3 802 000,00	590 119,57
Poste 1 6 3 0 Service social	15 000,00	0,00	20 000,00	35 000,00	13 567,93
Poste 1 6 3 2 Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	103 000,00	0,00	0,00	103 000,00	4 058,00
Art. 1 6 3 Intervention en faveur du personnel de l'institution	118 000,00	0,00	20 000,00	138 000,00	17 625,93
Poste 1 6 5 0 Service médical	106 000,00	0,00	- 20 000,00	86 000,00	24 080,80
Poste 1 6 5 2 Restaurants et cantines	37 000,00	0,00	75 000,00	112 000,00	19 178,50
Poste 1 6 5 4 Centre polyvalent de l'enfance	1 597 000,00	0,00	215 000,00	1 812 000,00	340 500,00

Ligne budgétaire	Budget initial	Suppléments	Virements	Crédits de l'exercice	Reports de droit année n-1
Poste 1 6 5 5 Dépenses du PMO pour la gestion de dossiers concernant le personnel de la Cour	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00
Art. 1 6 5 Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution	1 805 000,00	0,00	270 000,00	2 075 000,00	383 759,30
CHAPITRE 1 6 AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	6 483 500,00	0,00	290 000,00	6 773 500,00	1 175 925,98
TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	121 735 614,00	0,00	- 3 887 000,00	117 848 614,00	1 595 961,63
Poste 2 0 0 0 Loyers	4 195 000,00	0,00	800 000,00	4 995 000,00	35 813,25
Poste 2 0 0 3 Acquisition de biens immobiliers	3 000 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00	6 877 347,06
Poste 2 0 0 7 Aménagement des locaux	165 000,00	0,00	50 000,00	215 000,00	97 921,78
Poste 2 0 0 8 Études et assistance technique liées aux projets immobiliers	50 000,00	0,00	- 50 000,00	0,00	36 084,00
Art. 2 0 0 Immeubles	7 410 000,00	0,00	800 000,00	8 210 000,00	7 047 166,09
Poste 2 0 2 2 Nettoyage et entretien	1 106 000,00	0,00	0,00	1 106 000,00	665 302,39
Poste 2 0 2 4 Consommations énergétiques	1 044 000,00	0,00	- 10 000,00	1 034 000,00	200 000,00
Poste 2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	232 000,00	0,00	10 000,00	242 000,00	63 203,42
Poste 2 0 2 8 Assurances	69 000,00	0,00	0,00	69 000,00	5 000,00
Poste 2 0 2 9 Autres dépenses afférentes aux immeubles	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	20 781,01
Art. 2 0 2 Frais afférents aux immeubles	2 531 000,00	0,00	0,00	2 531 000,00	954 286,82
CHAPITRE 2 0 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	9 941 000,00	0,00	800 000,00	10 741 000,00	8 001 452,91
Poste 2 1 0 0 Achat, travaux d'entretien et maintenance des équipements et des logiciels	1 907 000,00	0,00	737 550,00	2 644 550,00	163 199,34
Poste 2 1 0 2 Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	3 960 000,00	0,00	2 311 545,00	6 271 545,00	1 522 059,88
Poste 2 1 0 3 Télécommunications	634 000,00	0,00	- 42 095,00	591 905,00	112 645,68
Art. 2 1 0 Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications	6 501 000,00	0,00	3 007 000,00	9 508 000,00	1 797 904,90

Ligne budgétaire	Budget initial	Suppléments	Virements	Crédits de l'exercice	Reports de droit année n-1
Poste 2 1 2 0 Mobilier	107 000,00	0,00	180 000,00	287 000,00	14 755,99
Art. 2 1 2 Mobilier	107 000,00	0,00	180 000,00	287 000,00	14 755,99
Poste 2 1 4 0 Matériel et installations techniques	159 000,00	0,00	0,00	159 000,00	31 365,36
Art. 2 1 4 Matériel et installations techniques	159 000,00	0,00	0,00	159 000,00	31 365,36
Item 2 1 6 0 Matériel de transport	571 000,00	0,00	0,00	571 000,00	9 502,53
Art. 2 1 6 Matériel de transport	571 000,00	0,00	0,00	571 000,00	9 502,53
CHAPITRE 2 1 INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE	7 338 000,00	0,00	3 187 000,00	10 525 000,00	1 853 528,78
Poste 2 3 0 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	47 912,94
Art. 2 3 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	47 912,94
Poste 2 3 1 0 Charges financières	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	4 975,00
Art. 2 3 1 Charges financières	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	4 975,00
Poste 2 3 2 0 Frais de contentieux	20 000,00	0,00	100 000,00	120 000,00	126 252,30
Art. 2 3 2 Frais juridiques et dommages	20 000,00	0,00	100 000,00	120 000,00	126 252,30
Poste 2 3 6 0 Affranchissement	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	18 793,56
Art. 2 3 6 Affranchissement	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	18 793,56
Poste 2 3 8 0 Autres dépenses de fonctionnement administratif	265 000,00	0,00	0,00	265 000,00	19 680,97
Art. 2 3 8 Autres dépenses de fonctionnement administratif	265 000,00	0,00	0,00	265 000,00	19 680,97
CHAPITRE 2 3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	525 000,00	0,00	100 000,00	625 000,00	217 614,77
Poste 2 5 2 0 Frais de réception et de représentation	234 000,00	0,00	0,00	234 000,00	103 808,02
Art. 2 5 2 Frais de réception et de représentation	234 000,00	0,00	0,00	234 000,00	103 808,02

(en euros)

Ligne budgétaire	Budget initial	Suppléments	Virements	Crédits de l'exercice	Reports de droit année n-1
Poste 2 5 4 0 Réunions, congrès et conférences	142 000,00	0,00	0,00	142 000,00	10 952,59
Art. 2 5 4 Réunions, congrès et conférences	142 000,00	0,00	0,00	142 000,00	10 952,59
Poste 2 5 6 0 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	4 171,00
Art. 2 5 6 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	4 171,00
Poste 2 5 7 0 Service commun d'interprétation-conférences	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	63 972,48
Art. 2 5 7 Service commun d'interprétation-conférences	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	63 972,48
CHAPITRE 2 5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES	793 000,00	0,00	0,00	793 000,00	182 904,09
Poste 2 7 0 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité	480 000,00	0,00	- 100 000,00	380 000,00	248 530,73
Art. 2 7 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité	480 000,00	0,00	- 100 000,00	380 000,00	248 530,73
Poste 2 7 2 0 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	304 000,00	0,00	0,00	304 000,00	56 578,80
Art. 2 7 2 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	304 000,00	0,00	0,00	304 000,00	56 578,80
Poste 2 7 4 0 Journal officiel	600 000,00	0,00	- 135 000,00	465 000,00	576 917,42
Poste 2 7 4 1 Publications de caractère général	760 000,00	0,00	35 000,00	795 000,00	354 074,21
Art. 2 7 4 Production et diffusion	1 360 000,00	0,00	- 100 000,00	1 260 000,00	930 991,63
CHAPITRE 2 7 INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	2 144 000,00	0,00	- 200 000,00	1 944 000,00	1 236 101,16
TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	20 741 000,00	0,00	3 887 000,00	24 628 000,00	11 491 601,71
1 0. 0 Crédit provisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 1 0 0 CRÉDIT PROVISIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	142 476 614,00	0,00	0,00	142 476 614,00	13 087 563,34

ANNEXE IV

UTILISATION DES CRÉDITS DE L'EXERCICE

(en euros)

Ligne budgétaire	Crédits de l'exercice	Engagements	Paiements	Crédits disponibles	Reports de droit année n+1	Reports sur décision année n+1	Annulations de crédits
Poste 1 0 0 0 Rémunération, indemnités et pensions	8 465 000,00	8 245 528,58	8 245 528,58	0,00	0,00	0,00	219 471,42
Poste 1 0 0 2 Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions	729 000,00	390 956,51	335 395,49	55 561,02	55 561,02	0,00	338 043,49
Art. 1 0 0 Rémunération et autres droits	9 194 000,00	8 636 485,09	8 580 924,07	55 561,02	55 561,02	0,00	557 514,91
Poste 1 0 2 0 Indemnités transitoires	1 812 253,00	1 785 937,55	1 785 937,55	0,00	0,00	0,00	26 315,45
Art. 1 0 2 Indemnités transitoires	1 812 253,00	1 785 937,55	1 785 937,55	0,00	0,00	0,00	26 315,45
Poste 1 0 3 0 Pensions	3 128 000,00	2 964 804,49	2 964 804,49	0,00	0,00	0,00	163 195,51
Art. 1 0 3 Pensions	3 128 000,00	2 964 804,49	2 964 804,49	0,00	0,00	0,00	163 195,51
Poste 1 0 4 0 Missions	308 000,00	298 237,08	161 728,77	136 508,31	136 508,31	0,00	9 762,92
Art. 1 0 4 Missions	308 000,00	298 237,08	161 728,77	136 508,31	136 508,31	0,00	9 762,92
Poste 1 0 6 0 Formation	100 000,00	99 975,95	63 319,62	36 656,33	36 656,33	0,00	24,05
Art. 1 0 6 Formation	100 000,00	99 975,95	63 319,62	36 656,33	36 656,33	0,00	24,05
Poste 1 0 9 0 Crédit provisionnel	50 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 030,00
Art. 1 0 9 Crédit provisionnel	50 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 030,00
CHAPITRE 1 0 MEMBRES DE L'INSTITUTION	14 592 283,00	13 785 440,16	13 556 714,50	228 725,66	228 725,66	0,00	806 842,84
Poste 1 2 0 0 Rémunération et autres droits	90 388 000,00	87 704 177,19	87 704 177,19	0,00	0,00	0,00	2 683 822,81
Poste 1 2 0 2 Heures supplémentaires rémunérées	460 000,00	404 159,74	404 159,74	0,00	0,00	0,00	55 840,26
Poste 1 2 0 4 Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations et à la cessation de fonctions	1 067 000,00	906 840,49	728 043,62	178 796,87	178 796,87	0,00	160 159,51
Art. 1 2 0 Rémunération et autres droits	91 915 000,00	89 015 177,42	88 836 380,55	178 796,87	178 796,87	0,00	2 899 822,58
Poste 1 2 2 0 Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service (articles 41 et 50 du statut)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Art. 1 2 2 Indemnités après cessation anticipée de fonctions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ligne budgétaire	Crédits de l'exercice	Engagements	Paiements	Crédits disponibles	Reports de droit année n+1	Reports sur décision année n+1	Annulations de crédits
Poste 1 2 9 0 Crédit provisionnel	419 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 831,00
Art. 1 2 9 Crédit provisionnel	419 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 831,00
CHAPITRE 1 2 FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES	92 334 831,00	89 015 177,42	88 836 380,55	178 796,87	178 796,87	0,00	3 319 653,58
Poste 1 4 0 0 Autres agents	2 815 000,00	2 718 815,50	2 718 815,50	0,00	0,00	0,00	96 184,50
Poste 1 4 0 4 Stages et échanges de personnel	944 000,00	789 646,74	789 646,74	0,00	0,00	0,00	154 353,26
Poste 1 4 0 5 Autres prestations externes	81 000,00	13 704,44	12 495,67	1 208,77	1 208,77	0,00	67 295,56
Poste 1 4 0 6 Prestations externes dans le domaine linguistique	298 000,00	287 959,85	237 323,74	50 636,11	50 636,11	0,00	10 040,15
Art. 1 4 0 Autres agents et personnes externes	4 138 000,00	3 810 126,53	3 758 281,65	51 844,88	51 844,88	0,00	327 873,47
Poste 1 4 9 0 Crédit provisionnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Art. 1 4 9 Crédit provisionnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
CHAPITRE 1 4 AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES	4 148 000,00	3 810 126,53	3 758 281,65	51 844,88	51 844,88	0,00	337 873,47
Poste 1 6 1 0 Frais divers de recrutement	68 500,00	50 011,09	37 057,16	12 953,93	12 953,93	0,00	18 488,91
Poste 1 6 1 2 Perfectionnement professionnel	690 000,00	689 999,79	483 127,43	206 872,36	206 872,36	0,00	0,21
Art. 1 6 1 Dépenses liées à la gestion du personnel	758 500,00	740 010,88	520 184,59	219 826,29	219 826,29	0,00	18 489,12
Poste 1 6 2 0 Missions	3 802 000,00	3 511 814,66	2 603 637,28	908 177,38	908 177,38	0,00	290 185,34
Art. 1 6 2 Missions	3 802 000,00	3 511 814,66	2 603 637,28	908 177,38	908 177,38	0,00	290 185,34
Poste 1 6 3 0 Service social	35 000,00	26 529,42	15 429,42	11 100,00	11 100,00	0,00	8 470,58
Poste 1 6 3 2 Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	103 000,00	62 453,71	58 453,71	4 000,00	4 000,00	0,00	40 546,29
Art. 1 6 3 Intervention en faveur du personnel de l'institution	138 000,00	88 983,13	73 883,13	15 100,00	15 100,00	0,00	49 016,87
Poste 1 6 5 0 Service médical	86 000,00	76 532,68	43 532,68	33 000,00	33 000,00	0,00	9 467,32
Poste 1 6 5 2 Restaurants et cantines	112 000,00	111 480,43	43 945,99	67 534,44	67 534,44	0,00	519,57
Poste 1 6 5 4 Centre polyvalent de l'enfance	1 812 000,00	1 812 000,00	1 466 760,44	345 239,56	345 239,56	0,00	0,00

Ligne budgétaire	Crédits de l'exercice	Engagements	Paiements	Crédits disponibles	Reports de droit année n+1	Reports sur décision année n+1	Annulations de crédits
Poste 1 6 5 5 Dépenses du PMO pour la gestion de dossiers concernant le personnel de la Cour	65 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	15 000,00
Art. 1 6 5 Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution	2 075 000,00	2 050 013,11	1 554 239,11	495 774,00	495 774,00	0,00	24 986,89
CHAPITRE 1 6 AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	6 773 500,00	6 390 821,78	4 751 944,11	1 638 877,67	1 638 877,67	0,00	382 678,22
TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	117 848 614,00	113 001 565,89	110 903 320,81	2 098 245,08	2 098 245,08	0,00	4 847 048,11
Poste 2 0 0 0 Loyers	4 995 000,00	4 995 000,00	4 991 808,31	3 191,69	3 191,69	0,00	0,00
Poste 2 0 0 3 Acquisition de biens immobiliers	3 000 000,00	3 000 000,00	217 502,12	2 782 497,88	2 782 497,88	0,00	0,00
Poste 2 0 0 7 Aménagement des locaux	215 000,00	215 000,00	81 434,17	133 565,83	133 565,83	0,00	0,00
Poste 2 0 0 8 Études et assistance technique liées aux projets immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Art. 2 0 0 Immeubles	8 210 000,00	8 210 000,00	5 290 744,60	2 919 255,40	2 919 255,40	0,00	0,00
Poste 2 0 2 2 Nettoyage et entretien	1 106 000,00	1 104 866,00	740 583,08	364 282,92	364 282,92	0,00	1 134,00
Poste 2 0 2 4 Consommations énergétiques	1 034 000,00	1 034 000,00	716 951,37	317 048,63	317 048,63	0,00	0,00
Poste 2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	242 000,00	217 440,26	153 471,58	63 968,68	63 968,68	0,00	24 559,74
Poste 2 0 2 8 Assurances	69 000,00	56 360,18	46 277,96	10 082,22	10 082,22	0,00	12 639,82
Poste 2 0 2 9 Autres dépenses afférentes aux immeubles	80 000,00	80 000,00	61 258,16	18 741,84	18 741,84	0,00	0,00
Art. 2 0 2 Frais afférents aux immeubles	2 531 000,00	2 492 666,44	1 718 542,15	774 124,29	774 124,29	0,00	38 333,56
CHAPITRE 2 0 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	10 741 000,00	10 702 666,44	7 009 286,75	3 693 379,69	3 693 379,69	0,00	38 333,56
Poste 2 1 0 0 Achat, travaux d'entretien et maintenance des équipements et des logiciels	2 644 550,00	2 644 542,65	1 393 915,64	1 250 627,01	1 250 627,01	0,00	7,35
Poste 2 1 0 2 Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	6 271 545,00	6 271 544,73	2 657 300,73	3 614 244,00	3 614 244,00	0,00	0,27
Poste 2 1 0 3 Télécommunications	591 905,00	591 904,68	472 966,14	118 938,54	118 938,54	0,00	0,32
Art. 2 1 0 Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications	9 508 000,00	9 507 992,06	4 524 182,51	4 983 809,55	4 983 809,55	0,00	7,94

Ligne budgétaire	Crédits de l'exercice	Engagements	Paiements	Crédits disponibles	Reports de droit année n+1	Reports sur décision année n+1	Annulations de crédits
Poste 2 1 2 0 Mobilier	287 000,00	284 848,79	85 681,82	199 166,97	199 166,97	0,00	2 151,21
Art. 2 1 2 Mobilier	287 000,00	284 848,79	85 681,82	199 166,97	199 166,97	0,00	2 151,21
Poste 2 1 4 0 Matériel et installations techniques	159 000,00	155 322,63	96 178,81	59 143,82	59 143,82	0,00	3 677,37
Art. 2 1 4 Matériel et installations techniques	159 000,00	155 322,63	96 178,81	59 143,82	59 143,82	0,00	3 677,37
Poste 2 1 6 0 Matériel de transport	571 000,00	552 645,68	507 528,83	45 116,85	45 116,85	0,00	18 354,32
Art. 2 1 6 Matériel de transport	571 000,00	552 645,68	507 528,83	45 116,85	45 116,85	0,00	18 354,32
CHAPITRE 2 1 INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE	10 525 000,00	10 500 809,16	5 213 571,97	5 287 237,19	5 287 237,19	0,00	24 190,84
Poste 2 3 0 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	165 000,00	161 556,88	96 412,11	65 144,77	65 144,77	0,00	3 443,12
Art. 2 3 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	165 000,00	161 556,88	96 412,11	65 144,77	65 144,77	0,00	3 443,12
Poste 2 3 1 0 Charges financières	20 000,00	20 000,00	15 025,40	4 974,60	4 974,60	0,00	0,00
Art. 2 3 1 Charges financières	20 000,00	20 000,00	15 025,40	4 974,60	4 974,60	0,00	0,00
Poste 2 3 2 0 Frais de contentieux	120 000,00	120 000,00	21 447,00	98 553,00	98 553,00	0,00	0,00
Art. 2 3 2 Frais juridiques et dommages	120 000,00	120 000,00	21 447,00	98 553,00	98 553,00	0,00	0,00
Poste 2 3 6 0 Affranchissement	55 000,00	45 601,49	28 145,38	17 456,11	17 456,11	0,00	9 398,51
Art. 2 3 6 Affranchissement	55 000,00	45 601,49	28 145,38	17 456,11	17 456,11	0,00	9 398,51
Poste 2 3 8 0 Autres dépenses de fonctionnement administratif	265 000,00	264 855,82	132 852,29	132 003,53	132 003,53	0,00	144,18
Art. 2 3 8 Autres dépenses de fonctionnement administratif	265 000,00	264 855,82	132 852,29	132 003,53	132 003,53	0,00	144,18
CHAPITRE 2 3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	625 000,00	612 014,19	293 882,18	318 132,01	318 132,01	0,00	12 985,81
Poste 2 5 2 0 Frais de réception et de représentation	234 000,00	229 975,01	125 082,33	104 892,68	104 892,68	0,00	4 024,99
Art. 2 5 2 Frais de réception et de représentation	234 000,00	229 975,01	125 082,33	104 892,68	104 892,68	0,00	4 024,99
Poste 2 5 4 0 Réunions, congrès et conférences	142 000,00	95 341,22	85 975,35	9 365,87	9 365,87	0,00	46 658,78
Art. 2 5 4 Réunions, congrès et conférences	142 000,00	95 341,22	85 975,35	9 365,87	9 365,87	0,00	46 658,78

Ligne budgétaire	Crédits de l'exercice	Engagements	Paiements	Crédits disponibles	Reports de droit année n+1	Reports sur décision année n+1	Annulations de crédits
Poste 2 5 6 0 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	17 000,00	16 857,86	9 889,50	6 968,36	6 968,36	0,00	142,14
Art. 2 5 6 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	17 000,00	16 857,86	9 889,50	6 968,36	6 968,36	0,00	142,14
Poste 2 5 7 0 Service commun d'interprétation-conférences	400 000,00	342 500,00	278 474,86	64 025,14	64 025,14	0,00	57 500,00
Art. 2 5 7 Service commun d'interprétation-conférences	400 000,00	342 500,00	278 474,86	64 025,14	64 025,14	0,00	57 500,00
CHAPITRE 2 5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES	793 000,00	684 674,09	499 422,04	185 252,05	185 252,05	0,00	108 325,91
Poste 2 7 0 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité	380 000,00	281 307,42	50 820,22	230 487,20	230 487,20	0,00	98 692,58
Art. 2 7 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité	380 000,00	281 307,42	50 820,22	230 487,20	230 487,20	0,00	98 692,58
Poste 2 7 2 0 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	304 000,00	303 995,48	161 267,61	142 727,87	142 727,87	0,00	4,52
Art. 2 7 2 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	304 000,00	303 995,48	161 267,61	142 727,87	142 727,87	0,00	4,52
Poste 2 7 4 0 Journal officiel	465 000,00	465 000,00	121 806,96	343 193,04	343 193,04	0,00	0,00
Poste 2 7 4 1 Publications de caractère général	795 000,00	792 919,00	413 673,89	379 245,11	379 245,11	0,00	2 081,00
Art. 2 7 4 Production et diffusion	1 260 000,00	1 257 919,00	535 480,85	722 438,15	722 438,15	0,00	2 081,00
CHAPITRE 2 7 INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	1 944 000,00	1 843 221,90	747 568,68	1 095 653,22	1 095 653,22	0,00	100 778,10
TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	24 628 000,00	24 343 385,78	13 763 731,62	10 579 654,16	10 579 654,16	0,00	284 614,22
TOTAL	142 476 614,00	137 344 951,67	124 667 052,43	12 677 899,24	12 677 899,24	0,00	5 131 662,33

ANNEXE V

UTILISATION DES CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2011

(en euros)

Ligne budgétaire	Crédits reportés de droit		Crédits annulés	Crédits reportés sur décision
	Crédits reportés de droit	Paiements		
Poste 1 0 0 2 Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions	22 205,00	17 033,00	5 172,00	0,00
Art. 1 0 0 Rémunération et autres droits	22 205,00	17 033,00	5 172,00	0,00
Poste 1 0 4 0 Missions	87 196,23	42 210,99	44 985,24	0,00
Art. 1 0 4 Missions	87 196,23	42 210,99	44 985,24	0,00
Poste 1 0 6 0 Formation	24 851,99	22 172,17	2 679,82	0,00
Art. 1 0 6 Formation	24 851,99	22 172,17	2 679,82	0,00
CHAPITRE 1 0 MEMBRES DE L'INSTITUTION	134 253,22	81 416,16	52 837,06	0,00
Poste 1 2 0 0 Rémunération et autres droits	48 243,34	0,00	48 243,34	0,00
Poste 1 2 0 4 Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations et à la cessation de fonctions	193 571,20	172 722,81	20 848,39	0,00
Art. 1 2 0 Rémunération et autres droits	241 814,54	172 722,81	69 091,73	0,00
CHAPITRE 1 2 FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES	241 814,54	172 722,81	69 091,73	0,00
Poste 1 4 0 5 Autres prestations externes	8 016,30	4 676,18	3 340,12	0,00
Poste 1 4 0 6 Prestations externes dans le domaine linguistique	35 951,59	35 951,59	0,00	0,00
Art. 1 4 0 Autres agents et personnes externes	43 967,89	40 627,77	3 340,12	0,00
CHAPITRE 1 4 AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES	43 967,89	40 627,77	3 340,12	0,00
Poste 1 6 1 0 Frais divers de recrutement	15 120,33	7 395,22	7 725,11	0,00
Poste 1 6 1 2 Perfectionnement professionnel	169 300,85	165 248,51	4 052,34	0,00
Art. 1 6 1 Dépenses liées à la gestion du personnel	184 421,18	172 643,73	11 777,45	0,00
Poste 1 6 2 0 Missions	590 119,57	478 480,20	111 639,37	0,00
Art. 1 6 2 Missions	590 119,57	478 480,20	111 639,37	0,00

Ligne budgétaire	Crédits reportés de droit		Crédits annulés	Crédits reportés sur décision
	Crédits reportés de droit	Paiements		
Poste 1 6 3 0 Service social	13 567,93	4 593,56	8 974,37	0,00
Poste 1 6 3 2 Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	4 058,00	0,00	4 058,00	0,00
Art. 1 6 3 Intervention en faveur du personnel de l'institution	17 625,93	4 593,56	13 032,37	0,00
Poste 1 6 5 0 Service médical	24 080,80	10 114,26	13 966,54	0,00
Poste 1 6 5 2 Restaurants et cantines	19 178,50	16 806,01	2 372,49	0,00
Poste 1 6 5 4 Centre polyvalent de l'enfance	340 500,00	280 984,63	59 515,37	0,00
Art. 1 6 5 Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution	383 759,30	307 904,90	75 854,40	0,00
CHAPITRE 1 6 AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	1 175 925,98	963 622,39	212 303,59	0,00
TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION	1 595 961,63	1 258 389,13	337 572,50	0,00
Poste 2 0 0 0 Loyers	35 813,25	24 444,08	11 369,17	0,00
Poste 2 0 0 3 Acquisition de biens immobiliers	6 877 347,06	5 873 686,93	1 003 660,13	0,00
Poste 2 0 0 7 Aménagement des locaux	97 921,78	96 921,78	1 000,00	0,00
Poste 2 0 0 8 Études et assistance technique liées aux projets immobiliers	36 084,00	28 040,00	8 044,00	0,00
Art. 2 0 0 Immeubles	7 047 166,09	6 023 092,79	1 024 073,30	0,00
Poste 2 0 2 2 Nettoyage et entretien	665 302,39	586 655,33	78 647,06	0,00
Poste 2 0 2 4 Consommations énergétiques	200 000,00	119 878,57	80 121,43	0,00
Poste 2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	63 203,42	38 009,67	25 193,75	0,00
Poste 2 0 2 8 Assurances	5 000,00	242,04	4 757,96	0,00
Poste 2 0 2 9 Autres dépenses afférentes aux immeubles	20 781,01	16 775,69	4 005,32	0,00
Art. 2 0 2 Frais afférents aux immeubles	954 286,82	761 561,30	192 725,52	0,00
CHAPITRE 2 0 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	8 001 452,91	6 784 654,09	1 216 798,82	0,00
Poste 2 1 0 0 Achat, travaux d'entretien et maintenance des équipements et des logiciels	163 199,34	162 873,06	326,28	0,00
Poste 2 1 0 2 Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 522 059,88	1 513 451,30	8 608,58	0,00

Ligne budgétaire	Crédits reportés de droit		Crédits annulés	Crédits reportés sur décision
	Crédits reportés de droit	Paiements		
Poste 2 1 0 3 Télécommunications	112 645,68	112 275,24	370,44	0,00
Art. 2 1 0 Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications	1 797 904,90	1 788 599,60	9 305,30	0,00
Poste 2 1 2 0 Mobilier	14 755,99	14 410,99	345,00	0,00
Art. 2 1 2 Mobilier	14 755,99	14 410,99	345,00	0,00
Poste 2 1 4 0 Matériel et installations techniques	31 365,36	27 556,07	3 809,29	0,00
Art. 2 1 4 Matériel et installations techniques	31 365,36	27 556,07	3 809,29	0,00
Poste 2 1 6 0 Matériel de transport	9 502,53	4 808,01	4 694,52	0,00
Art. 2 1 6 Matériel de transport	9 502,53	4 808,01	4 694,52	0,00
CHAPITRE 21 INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE	1 853 528,78	1 835 374,67	18 154,11	0,00
Poste 2 3 0 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	47 912,94	29 213,74	18 699,20	0,00
Art. 2 3 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	47 912,94	29 213,74	18 699,20	0,00
Poste 2 3 1 0 Charges financières	4 975,00	0,00	4 975,00	0,00
Art. 2 3 1 Charges financières	4 975,00	0,00	4 975,00	0,00
Poste 2 3 2 0 Frais de contentieux	126 252,30	126 252,30	0,00	0,00
Art. 2 3 2 Frais juridiques et dommages	126 252,30	126 252,30	0,00	0,00
Poste 2 3 6 0 Affranchissement	18 793,56	15 103,56	3 690,00	0,00
Art. 2 3 6 Affranchissement	18 793,56	15 103,56	3 690,00	0,00
Poste 2 3 8 0 Autres dépenses de fonctionnement administratif	19 680,97	17 083,19	2 597,78	0,00
Art. 2 3 8 Autres dépenses de fonctionnement administratif	19 680,97	17 083,19	2 597,78	0,00
CHAPITRE 23 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	217 614,77	187 652,79	29 961,98	0,00
Poste 2 5 2 0 Frais de réception et de représentation	103 808,02	45 285,69	58 522,33	0,00
Art. 2 5 2 Frais de réception et de représentation	103 808,02	45 285,69	58 522,33	0,00

(en euros)

Ligne budgétaire	Crédits reportés de droit		Crédits annulés	Crédits reportés sur décision
	Crédits reportés de droit	Paiements		
Poste 2 5 4 0 Réunions, congrès et conférences	10 952,59	4 358,28	6 594,31	0,00
Art. 2 5 4 Réunions, congrès et conférences	10 952,59	4 358,28	6 594,31	0,00
Poste 2 5 6 0 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	4 171,00	4 171,00	0,00	0,00
Art. 2 5 6 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	4 171,00	4 171,00	0,00	0,00
Poste 2 5 7 0 Service commun d'interprétation-conférences	63 972,48	51 765,54	12 206,94	0,00
Art. 2 5 7 Service commun d'interprétation-conférences	63 972,48	51 765,54	12 206,94	0,00
CHAPITRE 2 5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES	182 904,09	105 580,51	77 323,58	0,00
Poste 2 7 0 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité	248 530,73	234 926,60	13 604,13	0,00
Art. 2 7 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité	248 530,73	234 926,60	13 604,13	0,00
Poste 2 7 2 0 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	56 578,80	45 402,50	11 176,30	0,00
Art. 2 7 2 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	56 578,80	45 402,50	11 176,30	0,00
Poste 2 7 4 0 Journal officiel	576 917,42	474 697,89	102 219,53	0,00
Poste 2 7 4 1 Publications de caractère général	354 074,21	287 419,52	66 654,69	0,00
Art. 2 7 4 Production et diffusion	930 991,63	762 117,41	168 874,22	0,00
CHAPITRE 2 7 INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	1 236 101,16	1 042 446,51	193 654,65	0,00
TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	11 491 601,71	9 955 708,57	1 535 893,14	0,00
TOTAL	13 087 563,34	11 214 097,70	1 873 465,64	0,00

Prix d'abonnement 2013 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 300 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 420 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	910 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	100 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm

EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>

